

A Saint-Jorioz,

Le 20 janvier 2021

Madame, Monsieur,

La procédure de saisie des intentions d'orientation post 3^e est dorénavant dématérialisée et est **accessible par les Téléservices** <https://teleservices.ac-grenoble.fr>.

Le collège va également renvoyer par mail l'identifiant et le mot de passe aux parents qui ne sont jamais connectés depuis septembre 2020. **Attention : ce ne sont pas les codes utilisés pour la connexion à Pronote.**

Vous trouverez en page 2 et 3, des documents d'accompagnement à la saisie.

Vos intentions provisoires d'orientation devront être saisies dans l'application Téléservices

AU PLUS TARD MERCREDI 24 FEVRIER 2021.

Comment Saisir votre/vos intention(s) d'orientation (plus de détail pages suivantes)

1. Cliquez sur <https://teleservices.ac-grenoble.fr>
2. Connectez-vous avec votre compte ATEN (identifiant et mot de passe reçus)
3. Cliquez sur l'onglet « Orientation »
4. Saisir votre ou vos intention(s) d'orientation (jusqu'à 3 intentions par ordre de préférence)
5. Un mail de confirmation parviendra à chaque responsable. Attention, seul un des responsables peut effectuer la saisie.

Pour toute question relative à la saisie des intentions d'orientation post 3^e, des permanences d'aide à la saisie seront organisées par le secrétariat du collège :

- Mercredi 03 février de 8h30 à 12h00
- Mercredi 24 février de 8h30 à 12h00

Soucieux de vous accompagner efficacement dans vos choix et restant à votre écoute,

La Direction.

Tutoriel d'aide à la saisie

1. Cliquez sur <https://teleservices.ac-grenoble.fr>
2. Connectez-vous avec votre compte ATEN (identifiant et mot de passe reçus)

- Connexion à Scolarité Services avec un compte ATEN ou EduConnect (pour les établissements expérimentateurs).

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un compte ATEN **responsable**, qui permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.

Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut effectuer les saisies.

SCOLARITÉ SERVICES

3. Cliquez sur l'onglet « Orientation »
4. Saisir votre ou vos intention(s) d'orientation (jusqu'à 3 intentions par ordre de préférence)

Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- Il doit saisir au moins 1 intention ;
- Il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2^{de} générale et technologique-2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ;
- Le rang détermine l'ordre de préférence ;
- Les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (reclassement et/ou suppression).

COMMENT DEMANDER EN LIGNE SA VOIE D'ORIENTATION après la 3^e ?

De quoi ai-je besoin ?

Identifiant et mot de passe

de mon compte éducation nationale (ATEN) fournis
par mon établissement ou de mon compte France Connect

Mon adresse de messagerie

Mes intentions provisoires d'orientation

DU 29/01/21

AU 24/02/21

1

Avant le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte à Scolarité Services avec mon compte ATEN ou France Connect :

<https://teleservices.ac-grenoble.fr/ts>

2

Je saisis **mon intention d'orientation** : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} professionnelle
ou 1^{re} année de CAP. Je peux saisir jusqu'à 3 intentions d'orientation par ordre de préférence.

3

Après le conseil de classe du 2^e trimestre / 1^{er} semestre

Je me connecte pour consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.

Mes choix définitifs d'orientation

DU 03/05/21

AU 21/05/21

4

Avant le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte à Scolarité Services et je saisis **mon choix d'orientation**.
Je peux saisir jusqu'à 3 choix d'orientation en les classant par ordre de préférence.

*En parallèle, dans Scolarité Services (onglet Affectation post-3^e), je fais les demandes de formation
et d'établissement dans lesquels je souhaiterais que mon enfant ait une place à la rentrée 2021.*

5

Après le conseil de classe du 3^e trimestre / 2^d semestre

Je me connecte pour consulter la proposition du conseil de classe :

→ Je l'accepte (La décision d'orientation de mon enfant est définitive.)

→ Je ne l'accepte pas (Je prends immédiatement contact avec le chef d'établissement pour en discuter.)

Affectation et inscription

6

De fin juin à début juillet

Je reçois ma notification d'affectation et j'inscris mon enfant dans son futur établissement.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : [vous avez le droit à l'erreur.](#)

education.gouv.fr/orientation3e